Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D058_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 058-2026
7.10

FINANCES – BUDGET ANNEXE CLOS DE LA DÎME
CLOS DE LA DÎME – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS LIBRES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Vu le Permis d'Aménager (n° PA 022 339 23 C0001) ;

Vu l'évaluation préalable de la valeur vénale des emprises de terres propriétés de la commune et libres de cession (175 000 € HT soit environ 140 € HT du m²) ;

Compte-tenu des prix de vente actuellement pratiqués sur le marché immobilier, et de ceux envisagés à l'avenir pour certaine opérations privées (près de 225 €) ;

Sur suggestion de la commission municipale des finances ;

Après avoir recensé les candidatures au comité consultatif et en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D058_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité :

1. **INSTAURE des critères précis d'attribution des lots afin d'éviter toute spéculation et assurer un maintien d'une population active résidant à l'année sur la commune :**
   a. **Critères d'âge**
      25 – 35 ans = 2 Points
      36 – 45 ans = 1 Points
      + de 45 ans = 0 Points
   b. **Critères Enfants**
      0 - 5 ans = 3 Points / enfants
      5 – 8 ans = 2 Points / enfants
      8 – 10 ans = 1 Points / enfants
      + de 10 ans = 0 Points
   c. **Primo-accession = 2 Points**

2. **CREE un comité consultatif dédié à l'attribution des lots dont la composition est la suivante :**

Liste Majoritaire	Liste Minoritaire	Personnalités extérieures qualifiées
ALLANO Gaëtan	PASDELOU Martine	1 agent municipal représentant le pôle administratif de la commune
COSSON Béatrice	PLUNET Valérie	1 agent municipal représentant le pôle scolaire de la commune
FORTHOMME Sophie		
GOMBERT Patricia		
PINOT Charline		
GITTA Valentin		

3. **FIXE le prix de vente à 150 € HT ;**

4. **ARRÊTE le plan de financement de la façon suivante :**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D058_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPENSES	Montant HT
Maitrise d'œuvre	34 965,00 €
Travaux voirie provisoire	298 102,20 €
Frais terrains (acquisitions, bornages …)	130 000,00 €
Réseaux SDE	78 786,67 €
Divers	5 000,00 €
Imprévus	10 000,00 €
Travaux voirie définitive	141 061,00 €
TOTAL HT	**697 914,87 €**

RECETTES	Objet	dépenses éligibles	Taux	Montant HT	%
ETAT	Fonds friches	dossier refusé	0,00%	0 €	
AGGLOMERATION	"Mon centre habité" (8 000 € par logements / hors logements réalisés par la commune directement / 8 000 € x 12)			96 000 €	*13,76%*
PARTICULIERS	Ventes terrains (estimatif domaine 2026 : 174 440 € HT)	1246	150	186 900 €	*39,68%*
NEOTOA	Ventes terrains (12 lots)			90 000 €	
Commune	Autofinancement	697 914,87 €	46,57%	325 014,87 €	*46,57%*
TOTAL HT				**697 914,87 €**	

5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents administratifs et notariaux relatifs à ces cessions de terrains ;

6. CONFIE les transactions à l'office notarial VILLIN-CRESPEL de Dinan ;

7. PRECISE que les frais de géomètre concernant ces acquisitions seront pris en charge par les acquéreurs.

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22400 (Côtes-d'Armor)